



**Pour le retrait des mesures qui bradent les modes d'accueil  
Pour un plan d'urgence pour la petite enfance**

**S A m e d i 29 m a i**

# **DÉFERLANTE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE**

[www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com)

**« MOI, DIT LE BÉBÉ**, dans mon mode d'accueil, je sais bien qu'il me faut au début une *période d'adaptation* et au quotidien un *professionnel de référence* pour assurer auprès de moi une continuité de la relation, base de ma sécurité affective.

Je surmonterai d'autant mieux des épreuves, comme la séparation d'avec mes parents, que les personnes qui m'accueillent sont compétentes, disponibles et stables.

**NOUS, DISENT LES PARENTS**, nous avons confiance dans le mode d'accueil de notre petit quand nous sommes assurés qu'il y trouvera de quoi bien être et bien grandir. C'est l'accès de nos enfants à des modes d'accueil de qualité et en maternelle, qui nous a notamment permis, à nous mamans, d'entrer et de rester dans le monde du travail.

**NOUS, DISENT LES PROFESSIONNEL-LE-S**, nous avons besoin d'une véritable professionnalisation pour accueillir les enfants : disposer de connaissances approfondies en puériculture, psychologie et pédagogie, bénéficier d'une formation permanente et s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire. Nous voulons continuer à accueillir le petit et ses parents avec attention et respect, prendre le temps d'une relation individualisée avec l'enfant, dans un groupe suffisamment restreint.

**NOUS, DISENT ENSEMBLE BÉBÉS, PARENTS, PROFESSIONNEL-LE-S**, nous nous élevons contre le décret en préparation pour l'accueil collectif\* et le projet de loi de Maisons d'Assistantes Maternelles\*\* créant des crèches low-cost, qui braderaient la qualité d'accueil. Leur application signifierait : **plus d'enfants accueillis par moins de professionnels, moins bien qualifiés.** Et l'apparition de structures d'accueil collectif dérogeant à toute norme de fonctionnement\*\*. Il en résulterait plus de stress pour les professionnel-LE-s, **moins d'attention, plus d'insécurité affective et matérielle pour chaque enfant.**

De plus, le gouvernement persiste à appliquer la directive "services" (ex-bolkenstein) aux modes d'accueil, les plaçant dans le champ concurrentiel qui ouvre la porte à **la suppression des subventions publiques aux établissements.**

Sans oublier la destruction depuis 10 ans de milliers de places en école maternelle pour les enfants de 2 à 3 ans !

Depuis février, 4 journées exceptionnelles de grève de la petite enfance ont exprimé le rejet unanime de cette grande braderie des modes d'accueil. Le Gouvernement est pourtant resté sourd à ce "*mouvement d'une ampleur inédite*" (AFP, 8 avril 2010), refusant toute négociation. Décidemment ce Gouvernement n'aime pas les bébés et méprise parents & professionnels. Pourtant le président de la République n'avait pas annoncé aux parents qu'augmenter l'offre d'accueil se traduirait par la dégradation de la qualité d'accueil des tout petits !

**PARENTS, PROFESSIONNEL-LE-S, CITOYENS, ÉLUS, AMPLIFIONS LA DÉFERLANTE  
MANIFESTONS ENSEMBLE DANS LES GRANDES VILLES DE FRANCE\*\*\***

**A NARBONNE, RASSEMBLEMENT A 15 H DEVANT LA MEDIATHEQUE**

*Traversée de la rue Jean JAURES en chantant, tambourinant... Arrêt chant sur la place de l'Hôtel de Ville... Pose goûter sur les Barques.*

**NOUS AVONS DÉCRÉTÉ L'ALERTE GÉNÉRALE POUR LA PETITE ENFANCE ET EXIGEONS SOLENNELLEMENT  
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**

- le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif et de la proposition de loi sur les Maisons d'Assistantes Maternelles ;
- l'exclusion des modes d'accueil du champ de la directive "Services" ;
- le rétablissement des postes d'enseignants supprimés avec leurs conséquences pour la maternelle ;
- un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance, incluant des mesures ambitieuses de formation de professionnel-LE-s qualifié-E-s.



**Pas de bébés  
à la consigne !**

\* cf argumentaire sur <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/arguments%20retrait%20nouveau%20decret%20EAJE%2015042010.pdf>

\*\* cf argumentaire sur [http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/argumentaire MAM pasdebebesalaconsigne 122009.pdf](http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/argumentaire%20MAM%20pasdebebesalaconsigne%20122009.pdf)

\*\*\* cf. précisions sur le site [www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com)